



Une frange des conseillers municipaux accuse le maire de gabegie et d'inertie depuis qu'il est à la tête de cette collectivité territoriale décentralisée (CTD). Pierre Gombo Dimba s'en défend.

Ils sont exactement 17 conseillers municipaux, sur les 41 que compte la commune de Batouri, réunis dans «un collectif de conseillers municipaux» à avoir saisi le ministre de la Décentralisation et du Développement local (Minddevel) pour dénoncer «des pratiques de mauvaise gestion du maire».

Selon certains d'entre eux ayant fait défection depuis lors, «c'est le conseiller Barthélémy Mandoh, qui pas- sait dans nos domiciles pour qu'on signe ce qu'il présentait comme un document (dont Repères a pu obtenir copie, ndlr) pour préparer le prochain conseil municipal».

Dans ce pamphlet, le collectif évoque «l'attribution puis l'exploitation unilatérales de la forêt communale en violation des procédures en la matière». Il déplore qu'«à ce jour, la gestion des retombées est opaque». «Le club des 17» soulève le fait que, «depuis quatre exercices, le maire ne tient pas de sessions du conseil municipal consacré à l'examen et l'adoption des comptes administratifs mal- gré les injonctions de la tutelle». Les conseillers municipaux frondeurs indiquent par ailleurs que «le projet de transformation du manioc, porté par une société coopérative soute- nue par la commune, n'a jamais produit les résultats escomptés.

Les engins acquis sont tous en panne et le camion de la coopérative est devenu la propriété du maire». Pour ce qui est du projet de développement des villes inclusives (PDVI) financé par la Banque mondiale, la bande à Barthélémy Mandoh note que «sa réalisation est bloquée par l'absence des fonds de contrepartie de la commune».

Pour clore le chapelet des récriminations contre Pierre Gombo Dimba, ils révèlent que «les salaires des personnels ne sont plus payés depuis plus de six mois tout comme les cotisations sociales ne sont plus reversées». «Le collectif des conseillers municipaux» sollicite alors du Minddevel «l'envoi d'une mission de contrôle pour auditer notre commune». ECLAIRAGES Approché, le maire Pierre Gombo Dimba se dispose à apporter des éclairages pour la bonne compréhension de la situation de la commune de Batouri.

Sur la forêt communale, il précise que, «depuis le 21 décembre 2012, une délibération existe autorisant le maire à obtenir de la société Dino et Fils Sarl un préfinancement de 36 650 000 FCFA pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'exploitation de notre forêt communale». Depuis le 3 décembre 2018, sur les 84 millions FCFA attendus pour la première tranche, Dino et Fils Sarl a tiré un chèque certifié de 31 millions au profit de la commune de Batouri. «Cet argent est logé dans un compte spécial en attendant d'être complété et réparti selon les clés fournies par les textes en vigueur.

Des conseillers municipaux au fait de cette transaction ont signé la correspondance envoyée au Minddevel». Au sujet du projet de transformation du manioc, le directeur général de la coopérative Apmab, Mbouombouo Amidou rassure : «Il est sur de bons rails avec la procédure de passation des marchés en cours pour l'acquisition des engins pour le démarrage des activités dès janvier 2019».

Quant au camion, le maire indique que «n'en ayant que les certificats de vente, de dédouanement et d'assurance de deux mois fournis par le concessionnaire pour le ramener jusqu'ici, je ne pouvais pas le mettre en circulation. La décision de le mettre en sécurité à ma résidence est collégiale».

C'est Arsène Pekabot Nguélé, le point focal Banque mondiale pour le Pierre Gombo Dimba, le maire de la commune de Batouri. PDVI et chef de service technique à la commune de Batouri, qui révèle que «tout est prêt pour que le projet démarre mais le ministère de l'Habitat et du Développement urbain a mis un bémol pour cause de CAN 2019. Maintenant que le Cameroun ne l'organise plus, on espère que le mois d'octobre 2019 convenu pour lancer les travaux va être ramené. Il n'y a aucun blocage lié à la contrepartie de la commune qui est libérée depuis longtemps». Evoquant les retards de paiement des salaires et des cotisations sociales, Pierre Gombo Dimba nous renvoie au personnel qui affirme «avoir été payé jusqu'en octobre 2018»

. Seulement, le maire tient à préciser que «nous avons subi une taxation d'office qui gonfle notre dette vis-à-vis du fisc. Nous avons adressé une requête aux responsables en charge et tout va rentrer dans l'ordre dès janvier 2019»

Repères